

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 14 mars 2016

Présents : Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michel LEROY, Joëlle RICHAUD

Pouvoirs : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY, Valérie MERLI à Marie-Claire FEREOUX

Absents excusés : Michèle LAUZE et Guy DAUPHIN

Absente : Katty MARTINOLES

Secrétaire de séance : Franck LAROCHE

Le quorum est atteint

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2016 est soumis au vote : unanimité

1 – Compte de gestion 2015

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes et comporte une balance générale et un bilan comptable. Il est réalisé par la trésorerie de Pertuis.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	628 884,58	731 812,88	1 360 697,46
Titres de recettes émis (b)	306 067,19	593 046,40	899 113,59
Réduction de titres (c)	25 011,79	497,23	25 509,02
Recettes nettes (d = b – c)	281 055,40	592 549,17	873 604,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	628 884,58	731 812,88	1 360 697,46
Mandats émis (f)	280 350,21	428 971,63	709 321,84
Annulations de mandats (g)	5 865,00	473,11	6 338,11
Dépenses nettes (h = f – g)	274 485,21	428 498,52	702 983,73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent (h – d) Déficit	6 570,19	164 050,65	170 620,84

Vote : unanimité

2– Compte Administratif 2015

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget et présente les résultats comptables de l'exercice

Les opérations effectuées au cours de l'exercice 2015 décrites dans le compte administratif 2015 sont conformément identiques à celles décrites dans le compte de la Trésorerie.

Section de fonctionnement

Les dépenses totales s'élèvent à 428 498,52 et correspondent :

Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 11	Charges à caractère général (eau, énergie, entretien taxes foncières), les charges administratives : fournitures administratives et de bureau, affranchissement, télécommunications, maintenance du matériel.....	115 713,25
Chapitre 12	Charges de personnel et frais assimilés	229 436,82
Chapitre 14	Atténuation de produits	1 235,46
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 055,13
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (indemnités, cotisations de sécurité sociale.....)	65 812,72
Chapitre 66	Charges financières (remboursement des intérêts des emprunts)	10 245,14

Les recettes s'élèvent à 592 549,17 et correspondent :

Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 013	Atténuation de charges (indemnités, prévoyances)	30 219,51
Chapitre 70	Prestations de service	56 053,13
Chapitre 73	Impôts et taxes	353 332,77
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	96 648,13
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	52 154,68
Chapitre 76	Produits financiers	30,34
Chapitre 77	Produits exceptionnels	4 110,61

On constate pour la section fonctionnement, un excédent sur l'exercice de 164 050,65 €

Section d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 274 485,21 et correspondent :

Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	11 908,83
Chapitre 13	Subventions d'investissement	7 493,60
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	39 324,31
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	8 006,25
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	32 208,89
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	33 312,61
Chapitre 23	Immobilisations en cours	142 230,72

Les recettes s'élèvent à : 281 055,40 et correspondent :

Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	114 134,43
Chapitre 13	Subventions d'investissement	148 898,97
Chapitre 23	Immobilisations en cours	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 055,13
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	11 908,83
Chapitre 045	Opérations pour compte de tiers	58,04

La section d'investissement présente donc un solde positif de 6 570,19

En conséquence, le résultat cumulé se présente comme suit :

Résultat de clôture 2015	164 050,65 + 6 570,19 =	170 620,84
Reprise du résultat final 2014	Excédent – déficit 2014	197 888,98
Restes à Réaliser « Dépenses » 2015		280 702,75
Restes à Réaliser « Recettes » 2015		91 319,09
Résultat cumulé 2015		179 126,91

Après avoir présenté le compte administratif et répondu aux questions, Madame le Maire sort de la salle et Michel LEROY prend la présidence de la séance pour faire voter ce compte.

Vote : unanimité

3 – Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le reliquat du compte administratif doit être affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002) soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

L'affectation se présente comme suit :

Inscriptions au budget 2016 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	22 015,32
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	211 398,23
Total à inscrire au compte 002 en recettes	179 126,91
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00
Restes à réaliser à inscrire en investissements dépenses	280 702,00
Restes à réaliser à inscrire en investissements recettes	91 319,09

Vote : unanimité

4 – Convention Temps Libre

La Caisse d'Allocations Familiales ayant transformé les « chèques loisirs » en « carte temps libre », il est nécessaire de renouveler la convention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

La carte temps libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex jeunesse et sports) ou dont les interventions sont reconnues localement.

Cette carte s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 12 ans. Le quotient familial des bénéficiaires est fixé par la CAF :

136 € pour un QF compris entre 0 et 230 €

104 € pour un QF compris entre 231 et 305 €

72 € pour un QF compris entre 306 et 400 €

50 % de ces montants sont pris en charge par la CAF et 50 % par la commune.

Engagement financier 2016 de la commune : 500 € (mais cette somme ne sera pas forcément dépensée)

Cotelub prend en charge les 12 – 18 ans.

Vote : unanimité

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de soumettre au vote l'attribution du marché relatif à la place Lally Nevière.

Vote : unanimité

Marché à Procédure Adaptée Place Lally Nevière

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 8 mars à 14h pour l'ouverture des enveloppes déposées avant 12h (date limite du dépôt des candidatures). Puis une étude détaillée des dossiers techniques a été réalisée.

7 entreprises ont répondu.

Les critères étaient de 60 % sur le prix et 40 % sur le technique. Après étude des dossiers techniques et calcul de la pondération, c'est l'entreprise COLAS qui est arrivée en 1^{ère} position, pour un montant de 139 396,50 € HT soit 167 275,80 € TTC.

Bien que le siège social de cette entreprise soit à Manosque, les sous-traitants sont tous basés dans le Vaucluse.

Vote : unanimité

Informations diverses :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux dans le hameau de Belle Etoile ont été perturbés par le refus d'un propriétaire terrien de relier la tranchée au poteau planté sur son terrain depuis de très nombreuses années. Ce refus est lié au fait que son terrain ne

soit pas constructible. Une solution de repli a été trouvée pour pouvoir terminer les travaux.

- Les travaux de voirie de ce même hameau commenceront semaine 17 (25 avril) car nous devons attendre le feu vert de ERDF. Une réunion de travail de préparation des travaux est fixée au 18 mars pour planifier l'intervention de l'entreprise Eiffage.
- PLU : réunion le 24 mars avec l'atelier Lacroze pour travailler sur le zonage.
- Carnaval de l'école le 18 mars à 16h45 : tous les élus sont invités par les enfants.
- Bruno LABAT soulève le problème des écoulements d'eau sur le chemin de la Montagne au niveau du hameau de Clastres, liés au rejet, par un propriétaire, de son surplus d'eau. Il semblerait qu'un accord ait été précédemment passé avec la mairie pour l'autoriser à rejeter ce surplus via une canalisation souterraine qui ressort dans l'ancien canal d'arrosage. Mais ce canal passe dans une propriété privée et il est actuellement bouché. Madame le Maire indique qu'elle a rencontré le propriétaire dans l'après-midi et que l'autorisation de nettoyer ce canal a été accordée, en attendant une solution moins contraignante qui pourra être mise en place lorsque le chemin de la Montagne sera réhabilité.

Prochain conseil le 04 avril 2016 à 20h30

Fin de la réunion à 21h30